

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges**

Séance du mardi 1^{er} juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le un du mois de juillet à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de la Vie Rurale à Sèvremont, salle de la Bergerie, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 25 juin 2025

Membres présents : 11

Votants : 11

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services – Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint
- Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Michel GABORIT.

**Délibération n°BC01072501 – VOTE DES SUBVENTIONS INFERIEURES A 23 000 EUROS -
SOLIDARITES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC25022515 du Conseil de Communauté du 25 février 2025 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2025,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 085-248500464-20250701-BC01072501-DE



Madame Céline Reveau, Vice-Présidente en charge du Pôle Solidarités présente les subventions étudiées en Commission Solidarités, et proposées au vote :

ALEDAH	225 €
Lion's Club Pouzauges Bocage	1 500 €

Après avoir entendu l'exposé,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, **VOTE** les subventions indiquées dans le tableau ci-avant, au titre de l'année 2025.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 11/07/2025
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Michel GABORIT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges**

Séance du mardi 1^{er} juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le un du mois de juillet à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de la Vie Rurale à Sèvremont, salle de la Bergerie, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 25 juin 2025

Membres présents : 11

Votants : 11

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Michel GABORIT.

**Délibération n°BC01072502 - SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDES A LA
REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Vu la délibération n°CC06022424 du Conseil de communauté du 06 février 2024, approuvant les conventions avec Vendée Eau pour l'assainissement collectif et autorisant la Présidente à signer les conventions et tout document se rapportant à ce dossier ;

Vu la délibération n°CC24092419 du Conseil de communauté du 24 septembre 2024, approuvant les nouveaux critères relatifs au programme d’aides environnementales pour le volet « aide à la réhabilitation des assainissements non-collectifs » à compter du 1^{er} octobre 2024 ;

N° de Dossier	Nom du demandeur	Commune du projet	Montant travaux TTC	Montant de l'aide Com Com
2025/ANC20	PREAULT Joseph	POUZAUGES - maison principale dossier 2024	16 164,50 €	3 000,00 €
2025/ANC21	PREAULT Joseph	POUZAUGES - locatif dossier 2024	10 500,60 €	3 000,00 €
TOTAUX			26 665,1 €	6 000,00 €

Mr PREAULT Joseph a deux dossiers de remise aux normes pour : sa maison dont il est propriétaire et son locatif. Ces dossiers ont été réceptionnés en novembre de 2024. La décision de ne pas allouer de subvention pour les locatifs est passée lors du conseil du 27 mai 2025 avec mise en application au 01 juillet 2025. La demande était donc antérieure au passage du conseil du 27 mai 2025.

Vu la délibération n°CC27052515 du Conseil communautaire du 27 mai 2025, approuvant la revalorisation des aides à la réhabilitation des assainissements non collectifs, à compter du 1^{er} juillet ;

Madame Adeline Auberger, Vice-Présidente en charge de l’Agriculture – Eaux et biodiversité, expose que des dossiers au titre de l’aide à la réhabilitation des assainissements non-collectifs sont recevables.

Ils figurent dans le tableau ci-dessous :

N° de Dossier	Nom du demandeur	Commune du projet	Montant travaux TTC	Montant de l'aide Com Com
2025/ANC22	PAIN Marie Thérèse	ST MICHEL MONT MERCURE - SEVREMONT	17 589,00 €	4 000,00 €
2025/ANC23	GIRAUD Michel	ST MICHEL MONT MERCURE - SEVREMONT	22 149,88 €	4 000,00 €
TOTAUX			39 738,88 €	8 000,00 €

Après avoir entendu l’exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l’unanimité :

- **APPROUVE** le versement de ces subventions au titre de l’aide à la réhabilitation des assainissements non collectifs figurant dans les tableaux ci-dessus.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 085-248500464-20250701-BC01072502-DE



Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :

Bérangère Soulard

Date de signature : 11/07/2025

Qualité : Présidente de la CCPE Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Michel GABORIT**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 1^{er} juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le un du mois de juillet à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de la Vie Rurale à Sèvremont, salle de la Bergerie, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 25 juin 2025

Membres présents : 11

Votants : 11

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint
- Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Michel GABORIT.

Délibération n°BC01072503 – PACTE TERRITORIAL – AIDE AUX PARTICULIERS – VERSEMENT DES SUBVENTIONS HABITAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°CC25022520 du Conseil communautaire du 25 février 2025, approuvant l'engagement d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) Pacte Territorial, dans le cadre du futur service public de rénovation de l'habitat.

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 085-248500464-20250701-BC01072503-DE

Monsieur Jean-Claude Marchand, Vice-président en charge du Pôle aménagement du territoire, expose que le Pacte Territorial remplace les programmes précédents OPAH et PTRE. Il prend la forme d'une convention définissant les orientations, les actions et les moyens en ingénierie pour assurer le portage du service via les Espaces Conseil France Rénov'.

Dans ce cadre du Pacte Territorial plusieurs dossiers sont recevables. Les tableaux récapitulatifs des aides figurent en annexe à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE le versement de ces subventions au titre de l'aide du Pacte Territorial pour un montant total de 15 909 €, qu'elles figurent en annexe à la présente délibération.**

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 11/07/2025
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Michel GABORIT**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges**

Séance du mardi 1^{er} juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le un du mois de juillet à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de la Vie Rurale à Sèvremont, salle de la Bergerie, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 25 juin 2025

Membres présents : 11

Votants : 11

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Michel GABORIT.

Délibération n°BC01072504 - PLAN VENDEE BIODIVERSITE CLIMAT - PLANTATIONS DE HAIES ET DE BOSQUETS EN ZONE RURALE - CAMPAGNE 2025 - 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Monsieur Dominique Blanchard, Vice - Président en charge des Transitions énergétiques et environnementales expose que dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire, et notamment l'axe 2 « Améliorer la prise en compte des éléments boisés dans les exploitations agricoles et le long des voiries », la Communauté de communes du Pays de Pouzauges accompagne techniquement et financièrement les plantations auprès des exploitants agricoles.

De plus, le Conseil départemental de la Vendée poursuit sa politique sur l'environnement et le climat avec son programme « Plan Vendée Biodiversité et Climat ». A cet effet, il organise avec les

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 085-248500464-20250701-BC01072504-DE



collectivités, les exploitants agricoles et les propriétaires, une opération départementale pour encourager les plantations d'arbres, de haies, de bosquets...

La Chambre d'agriculture Pays de la Loire est chargée de constituer les dossiers pour cette action. A ce titre, différents projets éligibles à ce dispositif seront proposés pour la campagne de plantation 2025-2026 sur le territoire de la Communauté de communes.

Afin de pouvoir bénéficier des aides de ce dispositif, il convient de signer une convention missionnant la Chambre d'agriculture pour monter le dossier administratif et technique permettant au Conseil Départemental d'attribuer la subvention conformément à son règlement.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** des subventions du Conseil départemental de la Vendée,
- **APPROUVE** la signature d'une convention missionnant la Chambre d'agriculture Pays de la Loire à monter le dossier administratif et technique,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toute convention et document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 11/07/2025
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Michel GABORIT**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 1^{er} juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le un du mois de juillet à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de la Vie Rurale à Sèvremont, salle de la Bergerie, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 25 juin 2025

Membres présents : 11

Votants : 11

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Michel GABORIT.

Délibération n°BC01072505 - REGLEMENT ET CONVENTION DE L'ECHIQUIER POUR LES ASSOCIATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les délibérations n°CC17122425 et n°CC25022522, le Conseil communautaire a approuvé les nouveaux tarifs de location de l'Echiquier,

Madame la Présidente expose que la commission culture en date du 04 juin 2025 propose au bureau communautaire de valider les projets de conventions et règlement intérieurs correspondants aux nouveaux tarifs.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 085-248500464-20250701-BC01072505-DE



Deux règlements sont proposés, selon la qualité du locataire (associations culturelle et solidaire ; entreprises, autres associations...)

Ces règlements ont pour but d'organiser les conditions de mise à disposition et d'utilisation :

- Modalités de réservation
- Tarifs (renvoi à ceux votés et en vigueur) et cautions
- Assurances
- Présence de l'organisateur
- Sécurité
- Déclarations légales
- Utilisation du bar
- Jours et horaires d'ouverture
- Tabac (espace non-fumeur)
- Gestion des déchets
- Publicité – communication
- Billetterie spectacles
- Accès scènes, locaux techniques, loges collectives
- Organisation technique (état des lieux, hygiène), volet sanitaire
-

Ces règlements sont rappelés et appliqués par les conventions d'accueil des locataires sont joints en annexes à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire,

- Par 10 voix pour et 1 abstention : VALIDE les projets règlement et de convention aux associations culturelles et solidaires pour l'Echiquier
- Par 11 voix pour : VALIDE les projets règlements et de convention et règlement aux autres associations et entreprises pour l'Echiquier

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 11/07/2025
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Michel GABORIT**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 1^{er} juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le un du mois de juillet à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de la Vie Rurale à Sèvremont, salle de la Bergerie, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 25 juin 2025

Membres présents : 11

Votants : 11

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Michel GABORIT.

Délibération n°BC01072506 - PERSONNEL TERRITORIAL - OUVERTURE DE POSTE CONTRACTUEL

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.332-23 1° et L.332-24,

Vu l'attribution 3.1 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Prendre toute décision concernant le recrutement et la rémunération d'agents non titulaires intervenant dans le cadre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 (besoin occasionnel ou saisonnier) dans la limite des crédits inscrits au budget »

Vu l'avis favorable de la commission Culture, lançant un recrutement contractuel pour assurer l'animation de la Micro-Folie à la rentrée de septembre 2025,

Madame la Présidente rappelle qu'un des agents d'accueil et de billetterie de l'Echiquier a demandé à bénéficier d'une disponibilité pour convenances personnelles pour s'engager dans un nouveau projet professionnel. La disponibilité a débuté le 9 juin 2025. Son poste est un emploi permanent, figurant au tableau des effectifs qui doit être pourvu, par principe et de manière prioritaire par des agents fonctionnaires. Ils peuvent être pourvus, par dérogation par des emplois contractuels (sur les fondements des articles L332-14 et L332-8 du CGFP).

L'agent en charge de l'animation de la Micro-Folie termine son contrat (VTA) le 31 août 2025.

Madame la Présidente expose que Compte-tenu des échéances proches, afin d'assurer la continuité du service, et de se laisser le temps de recruter des fonctionnaires sur les emplois permanents dans la perspective du changement de direction, il est proposé au Bureau communautaire du 1^{er} juillet d'ouvrir les postes de contractuels suivants :

- Contrat de recrutement suite à un accroissement temporaire d'activité sur un an maximum : adjoint administratif
- Contrat de projet d'un an du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026, catégorie B des filières Culturelle et Animation, pour finir de construire le projet Micro-Folie

POLE SERVICE	POSTE à OUVRIR	NATURE du POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE	DATE D'EFFET	Observations
Echiquier	Adjoint administratif	Contrat de recrutement suite à un accroissement temporaire d'activité - Article L.332-23,1 ^{er}	35h/s	1	1er juillet 2025	1 an maximum
Echiquier	Catégorie B des filières Culturelle et Animation	Contrat de projet Article L332-24	35h/s	1	Du 1er septembre 2025 au 31 août 2026	Projet Micro-Folie

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, SE PRONONCE sur l'ouverture des postes contractuels pour le Centre Culturel de l'Echiquier dans les conditions (quotité de travail et durée du contrat) exposés ci-dessus.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

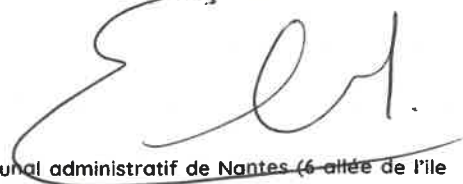
Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère SOULARD
Date de signature : 11/07/2025
Qualité : Présidente de la CCFA de
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Michel GABORIT**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification